



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 2, n° 3 | Décembre 2011

Varia

Bruno Villalba (ed.), *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009, 388 p.

Frédéric Nicolas



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9042>

DOI : [10.4000/developpementdurable.9042](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9042)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Frédéric Nicolas, « Bruno Villalba (ed.), *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009, 388 p. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n° 3 | Décembre 2011, mis en ligne le 05 décembre 2011, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9042> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9042>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Bruno Villalba (ed.), *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009, 388 p.

Frédéric Nicolas



- 1 En se fixant pour objectif de saisir ce que sont les appropriations du développement durable, Bruno Villalba et l'équipe interdisciplinaire de chercheurs qui l'entoure s'intéressent davantage à la phase de diffusion qu'à la phase de formulation de ce principe devenu référent en termes d'action publique. Il s'agit ainsi pour eux de comprendre la manière dont ces appropriations modifient les représentations et les stratégies de justification des acteurs sociaux qui s'en emparent, en même temps que s'en actualise le principe à travers leurs actions. En un mot, c'est le « *passage de la pensée conceptuelle à une entité concrète* » qui mobilise l'ensemble des contributions de cet ouvrage. Ce « *passage* » marque la structure même du livre, où trois approches complémentaires sont privilégiées, déplaçant d'autant les focales à travers lesquelles le lecteur peut poser son regard sur cet objet complexe qu'est le développement durable.
- 2 Une première approche, par les cadres normatifs et techniques, nous fait nous interroger sur les conséquences de leur diffusion d'un point de vue idéologique (Y. Rumpala, V. Dimier), mais aussi au sein du champ politique (A. Goxe) et de domaines d'action publique particuliers — droit (S. Maljean-Dubois), recherche (Ch. Lévêque) et éducation (P. Matagne). Une seconde approche, par les territoires, entendus comme espaces géographiques au sein desquels des enjeux identitaires et politiques se reconfigurent au contact du développement durable (et en retour le modifient), nous invite à considérer les territoires comme des « *lieux d'ajustement au regard d'une norme* » (p. 26). Et une dernière approche, par les professions et le militantisme, permet de mettre en évidence la force d'inertie et/ou la force centrifuge des normes, contraintes et routines propres à ces espaces sociaux dans l'appropriation du développement durable.
- 3 En soulignant d'emblée (p. 38) que le compromis autour du développement durable tient de « *la traduction (au sens de Latour), c'est-à-dire qu'il permet de concilier des représentations sociales [...] qui sans être antagonistes ne partagent pas forcément et le diagnostic de crise écologique inscrit au coeur de la rhétorique du développement durable et les préconisations en termes de gouvernance* », Bruno Villalba prend le parti de ne pas étudier le développement durable comme une norme ou un dispositif législatif contraignant. Il le considère davantage comme un cadre-référent dont les appropriations variées et asymétriques en font tour à tour un « *régime de compréhension et d'explication des orientations politiques* » (B. Villalba), une « *reconstruction narrative d'un projet commun* » (Y. Rumpala), une « *norme interstitielle* » (S. Maljean-Dubois), un « *dogme vide [ou] un espace de débat et d'action collective* » et finalement une « *chimère [...], une représentation politisée — et non politique* » (B. Villalba, p. 366).
- 4 Le développement durable (DD) constitue donc une variable de réajustement à partir de laquelle acteurs publics, collectivités territoriales, professionnels et militants adaptent, parfois leurs manières de faire, plus souvent leur façon d'en parler. De la définition canonique du DD et du sacro-saint équilibre entre croissance économique, équité sociale et préservation de l'environnement, ces acteurs — qu'ils soient publics (comme dans la majorité des cas étudiés dans l'ouvrage) ou privés (S. Rousseau & Y. Raison du Cleuziou) — retiennent souvent du DD les principes à partir desquels ils peuvent recadrer leurs actions et leurs discours, sans remettre en question ce qui les fonde. Cette tendance se retrouve particulièrement dans les cas étudiés par Bruno Villalba (Appropriations du DD par la Fédération des Centres Sociaux du Nord) et Yann Raison du Cleuziou (L'invention de la chasse durable) qui parlent successivement « *d'appropriation par effraction* » et « *d'appropriation par subversion* » pour qualifier ce

travail d'ajustement au développement durable des centres sociaux du Nord et des chasseurs de la baie de Somme.

- 5 Alors que les premiers sont amenés à hiérarchiser les priorités du développement durable en fonction des impératifs immédiats (notamment en termes de financement) et en accord avec les missions historiques des centres sociaux (aide aux populations précaires, maillage du territoire, éducation populaire), les seconds concilient « deux durabilités qui paraissent irréductiblement antagonistes [la préservation des milieux naturels et celle des pratiques cynégétiques] », incitant d'ailleurs Raison du Cleuziou à parler « moins d'une appropriation [...] que d'un processus de requalification et de rationalisation des pratiques déjà existantes » (p. 359). Le développement durable est et demeure donc un principe directeur non contraignant qui peine à s'institutionnaliser (A. Goxe), à se traduire en dispositifs légaux (Maljean-Dubois), ou qui ne cadre qu'imparfaitement avec les pratiques d'acteurs institutionnellement, culturellement et historiquement situés (V. Dimier, P. Ndonkou & Y. Raison du Cleuziou).

- 6 La question des appropriations du développement durable amène également les auteurs à se saisir de celle de la participation, injonction associée au principe énoncé par la commission Brundtland et consacrée dans le droit international de l'environnement (S. Maljean-Dubois, pp. 82-83). Elle est investie dans la majorité des contributions de l'ouvrage, mais François Bertrand nous propose assurément la réflexion la plus aboutie à ce sujet, même si ce n'est que de manière indirecte. En s'intéressant à deux modèles régionaux d'appropriation du développement durable — Nord-Pas-de-Calais (autour de la région) et Midi-Pyrénées (autour de l'ARPE¹) —, il interroge la nature des dispositifs mis en place à cet effet et le décentrement des débats qu'ils provoquent — des questions environnementales (intrinsèquement clivantes d'un point de vue *politique*) vers la mise en place de procédures de diffusion et d'évaluation du développement durable (qui en raison de leur nature *technique* font plus facilement l'objet d'un consensus)². Le développement durable est alors un artefact politique — historiquement situé puisque présenté dans son opposition au développement non durable du Nord-Pas-de-Calais industriel — dont la légitimation s'opère grâce à des artefacts techniques, c'est-à-dire « par des efforts en termes de méthode (évaluation, aide à la décision, aide à la conception) et d'innovations institutionnelles (appui aux expérimentations territoriales) » (p. 194). La division du travail d'appropriation au sein des deux régions étudiées s'en trouve elle-même modifiée dans le sens d'un resserrement du cercle des parties prenantes autour des « techniciens » (secteurs de la recherche et associatifs pour la région Nord-Pas-de-Calais, consultants et agences pour la région Midi-Pyrénées).

- 7 Concernant ce dernier point, le lecteur pourra regretter que les travaux consacrés au même mouvement de mise en technicité et de mise en agence dans le domaine de la santé publique ne soient pas mobilisés comme cas-contrôle, afin de saisir la manière dont le développement durable s'aligne commodément sur les modes de gouvernement dominants depuis le début des années 1980 (le « *new public management* » notamment). De la même manière, il aurait pu être pertinent de proposer un traitement plus conséquent de la question des impacts du développement durable sur la recherche en sciences sociales et politiques (en termes de financement, de co-construction du paradigme du développement durable avec les acteurs publics, d'orientation des priorités de recherche, etc.). On pourra ainsi regretter que le fort ancrage empirique de la majeure partie des contributions ne soit pas accompagné d'une mise en réflexivité

plus importante de la résonance entre certaines injonctions propres au développement durable — l'intersectorialité notamment — et les méthodes des sciences sociales et politiques de l'environnement — l'interdisciplinarité (Ch. Lévêque), la transdisciplinarité (Vandermeulen et Van Huylenbroeck), l'observation participante (B. Villalba) et la participation observante. Le questionnement du développement durable comme objet et comme outil, amorcé par Bertrand dans les propos liminaires de sa contribution, aurait ainsi mérité un traitement plus systématique de la part des autres auteurs de l'ouvrage, ceci dans le but de comprendre ce que le développement durable fait à la recherche et ce que doit être le rôle de la recherche vis-à-vis du développement durable. Mais il paraît bien difficile d'en tenir rigueur à l'ouvrage tant la perspective comparative, la variété des études de cas et la richesse des appareillages théoriques mobilisés amènent déjà beaucoup d'eau au moulin de la compréhension des appropriations du développement durable.

NOTES

1. Agence Régionale Pour l'Environnement.
 2. Le même processus de « vampirisation » de l'environnement par le développement durable est mis en lumière par S. Maljean-Dubois au sujet du droit international, et par Patrick Matagne concernant l'éducation à l'environnement.
-

AUTEUR

FRÉDÉRIC NICOLAS

Frédéric Nicolas est membre du Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP, IEP Toulouse) et du Groupement de Recherche sur les Institutions et les Mouvements Sociaux (GRIMS, Université Laval, Québec). Il mobilise la sociologie des sciences et la sociologie des professions - en sus de la sociologie de l'environnement - pour étudier les processus de politisation au sein du segment de l'agriculture biologique en Midi-Pyrénées et au Québec.